



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juillet 2016  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2016**

6 – 9 septembre 2016, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour le Brésil**

Assistance proposée :	37,5 millions de dollars, dont 4,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 33 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires
Durée du programme :	Cinq ans (2017-2021)
Cycle :	Sixième
Catégorie selon la décision 2013/31 :	Rose

**Assistance proposée :**  
(en millions de dollars des États-Unis)

Domaines de résultats du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Produit 1	Santé en matière de sexualité et de procréation	1,0	5,0	6,0
Produit 2	Adolescents et jeunes	1,5	18,0	19,5
Produit 4	Dynamique de la population	1,5	10,0	11,5
Coordination du programme et assistance		0,5	-	0,5
<b>Total</b>		<b>4,5</b>	<b>33,0</b>	<b>37,5</b>



## I. Analyse de la situation

1. Le Brésil est le pays le plus peuplé d'Amérique latine et des Caraïbes. C'est aussi l'un des pays les plus urbanisés du monde, 85 % de ses 206 millions d'habitants vivant en milieu urbain et comprenant la plus importante diaspora africaine – plus de la moitié (51 %) de sa population étant d'ascendance africaine. Le pays a enregistré une amélioration sensible de ses indicateurs sociaux et économiques au cours des dernières années, notamment une réduction spectaculaire de l'extrême pauvreté et de la faim, qui ont été ramenées de 25,5 % en 1990 à 3,5 % en 2012. Malgré la réussite de ses politiques de redistribution et du développement de la protection sociale, le Brésil demeure l'un des pays du monde où les inégalités sont les plus fortes (coefficient de Gini de 0,497).

2. Le Gouvernement central ainsi que les autorités régionales et locales ont entrepris de renforcer les réseaux de protection sociale et d'accroître les investissements sociaux en ayant recours à toute une gamme de politiques appropriées : transfert de liquidités à des conditions préférentielles et mesures ciblées destinées à favoriser l'inclusion sociale et le développement économique. Les femmes et les jeunes occupent une place centrale dans ces efforts. L'espérance de vie s'est améliorée, l'éducation est devenue universelle et la fécondité des adolescents a diminué, mais des différences sensibles subsistent entre les catégories sociales. La lutte contre les inégalités sociales et économiques structurelles – qu'elles se fondent sur la race, l'origine ethnique, l'âge, le sexe ou le lieu de résidence – demeure une priorité importante dans les orientations politiques.

3. Le récent recul du taux de fécondité, qui a été ramené de 2,1 enfants par femme en 2004 à 1,7 en 2014, de même que les améliorations apportées à l'espérance de vie, ont progressivement ralenti la croissance démographique et modifié la structure de la population en augmentant la proportion des personnes âgées et en permettant au pays de bénéficier d'un plus faible taux de dépendance, de recueillir les retombées des progrès de la démographie et de l'égalité des sexes et d'ouvrir la voie à des investissements plus efficaces au bénéfice des adolescents et les jeunes, et cela en dépit de la nécessité de faire face au vieillissement de la population et à ses répercussions sur le système de protection sociale et le développement durable.

4. Selon les données officielles, les jeunes se trouvent confrontés à trois problèmes fondamentaux : a) accès limité aux services et aux ressources dans le domaine de la santé, notamment en matière de santé sexuelle et procréative; b) accès limité à un enseignement de haute qualité et à des possibilités d'emploi; et c) risques élevés de violence, notamment de violence sexuelle pour les filles et de violence physique mortelle pour les garçons, principalement dans les collectivités pauvres et d'ascendance africaine. Un enfant sur cinq a une mère adolescente, trois sur cinq des mères adolescentes n'ont pas de travail et ne font pas d'études, sept sur dix d'entre elles sont d'ascendance africaine et environ la moitié d'entre elles vivent dans la région du Nord-Est. Les questions de race, de sexe, d'âge et de lieu de résidence sont des facteurs qui se recoupent et se renforcent pour déterminer la vulnérabilité à la pauvreté, à l'exclusion et à la violence.

5. Le taux de mortalité maternelle, qui a reculé de 55,3 % entre 1990 et 2011, se situe à 64,8 pour 100 000 naissances vivantes. Le risque de mortalité maternelle est cependant deux fois plus élevé pour les femmes d'origine africaine, parmi lesquelles

le taux des grossesses involontaires est aussi plus élevé (25 %). Faisant suite à la décision rendue dans l'affaire Alyne da Silva Pimentel, dans le cadre de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Brésil a pris des mesures en vue de garantir le droit d'accès des femmes enceintes d'origine africaine à des soins de santé, notamment à des services de santé reproductive de haute qualité, et à des services de protection juridique dans un milieu exempt de discrimination.

6. Les faits récents, comme par exemple le développement urbain – d'où la nécessité d'améliorer l'urbanisme et de réduire les inégalités spatiales–, l'élargissement de l'accès des groupes les plus vulnérables à des services de haute qualité, et une conception de la gestion des migrations nationales et internationales fondée sur les droits de l'homme, en particulier au niveau local, ont créé une demande de données et d'informations sur la dynamique de la population pour la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement durable.

## II. Coopération et enseignements tirés de l'expérience

7. L'examen participatif du cinquième programme de pays (2012-2016) a conclu à sa pertinence pour a) fournir des éléments à l'appui de la position défendue par le Gouvernement brésilien à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), à la première Conférence régionale sur la population et le développement (Montevideo, 2013) et à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) améliorer la coordination intersectorielle en rétablissant la commission nationale de la population et du développement; c) incorporer les besoins et les droits des adolescents et des jeunes dans la stratégie de la santé maternelle et infantile; et d) lutter contre le racisme par le biais des politiques publiques, de la prestation de services de santé et de la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des jeunes et des femmes d'ascendance africaine.

8. Voici quelques-uns des enseignements tirés de l'expérience : a) valeur ajoutée de la promotion de la mobilisation sociale, de la concertation, de la coordination intersectorielle entre partenaires; b) utilité des actions de plaidoyer reposant sur des données factuelles et la concertation pour renforcer les politiques publiques; c) nécessité de renforcer les capacités aux échelons locaux pour une application efficace des politiques publiques; d) renforcement de l'articulation, des synergies et de l'efficacité du programme grâce à la coopération Sud-Sud; et e) importance capitale d'un suivi et d'une évaluation en continu pour la programmation fondée sur des données factuelles.

9. Cet examen a mis en lumière l'importance qu'il y a à cibler les interventions menées au titre du programme sur les déterminants sociaux qui perpétuent les inégalités fondées sur la race, le sexe et l'âge, et de mieux circonscrire les incidences générales des questions démographiques, notamment celles liées à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a conduit à recommander de continuer à investir dans les domaines ci-après : a) concertation, coordination intersectorielle et partenariats entre les acteurs concernés; b) multiplication des actions de plaidoyer reposant sur des données factuelles pour

la prise de décisions et la communication stratégique de masse; c) renforcement des capacités à des niveaux décentralisés; d) suivi et évaluation; et e) élargissement de la coopération Sud-Sud.

### **III. Programme proposé**

10. A l'issue d'un long processus de consultation fondé sur les conclusions et les enseignements tirés du cycle précédent, le nouveau programme répond aux priorités nationales, à savoir : a) le programme éducatif national du Brésil et le plan pluriannuel du Gouvernement fédéral pour la période 2016-2019; b) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2017-2021; c) le Programme de développement durable à l'horizon 2030; d) le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD); e) le Consensus de Montevideo sur la population et le développement; et f) la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024).

11. Ce programme viendra appuyer les efforts nationaux visant à créer des conditions propices à la croissance économique et à la prospérité partagée. Il contribuera à garantir l'accès universel à des services de santé sexuelle et procréative, à encourager l'intégration de la santé procréative dans les stratégies et les programmes nationaux, à soutenir la concrétisation des droits en matière de sexualité et de procréation, en privilégiant les femmes et les filles, les adolescents, les jeunes et les personnes d'ascendance africaine, et à accroître la disponibilité de données ventilées de bonne qualité et à jour.

12. Ce nouveau programme donnera la priorité à la prestation de services en amont fondée sur les droits de l'homme, l'engagement politique et les actions de plaidoyer. Une importance particulière sera accordée au renforcement de la base de connaissances afin de faciliter la concertation et la constitution de larges partenariats et alliances au service du programme de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation en tant que partie intégrante du programme national de développement durable, qui s'inspire principalement du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Consensus de Montevideo.

13. Au vu de la politique étrangère du Brésil fondée sur la solidarité et la coopération entre les nations, et conformément à la classification du pays dans la catégorie « rose », le programme privilégiera le renforcement des capacités nationales de recherche de solutions novatrices et durables émanant des pays de l'hémisphère Sud et l'échange de compétences et de connaissances de nature à avoir un impact structurel sur l'ensemble de ces pays en facilitant l'accès universel au développement durable; il contribuera à la réalisation du Programme de la CIPD dans la cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération trilatérale.

#### **A. Produit 1 : Santé en matière de sexualité et de procréation**

14. Produit 1 : Renforcement des politiques et des programmes de santé en matière de sexualité et de procréation afin de fournir des services de haute qualité aux niveaux national et infranational, conformément à des démarches qui tiennent

compte des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, de considérations liées à l'âge et des sensibilités culturelles, s'agissant tout particulièrement des groupes les plus vulnérables de la population. Cet objectif sera atteint par les moyens ci-après : a) conseiller les responsables et renforcer leurs capacités pour assurer des services de haute qualité qui correspondent aux normes en matière de droits de l'homme, une importance particulière étant accordée aux questions de sexe, de race, d'origine ethnique et de sensibilités culturelles, et intégrer la stratégie de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé de la procréation en tant que pilier de la programmation au titre de l'amélioration de la qualité des soins; b) engager une concertation avec les autorités sanitaires en vue de l'inclusion dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de santé en matière de sexualité et de procréation d'une démarche qui tienne compte des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des spécificités culturelles; et c) promouvoir l'engagement de la communauté par des actions de plaidoyer et de communication stratégique fondées sur des données factuelles en amenant les titulaires de droits à les revendiquer, notamment dans les domaines de la santé en matière de sexualité et de procréation. Il faudra veiller tout particulièrement à rendre les services disponibles, accessibles, acceptables et abordables pour les groupes vulnérables de la population tels que les femmes et les filles, les personnes d'ascendance africaine, les autochtones et d'autres minorités ethniques, les migrants et les jeunes.

## **B. Produit 2 : Les adolescents et les jeunes**

15. Produit 1 : Renforcement des politiques et des programmes nationaux en vue d'y inclure les droits et les besoins des adolescents et des jeunes aux échelons national et infranational, conformément à des démarches qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et des sensibilités culturelles, notamment concernant les filles, les personnes d'ascendance africaine et les jeunes en situation de vulnérabilité. Cet objectif sera atteint par les moyens ci-après : a) offrir des actions de plaidoyer et des conseils en vue de l'inclusion des besoins et des droits des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de procréation dans les politiques et les programmes publics aux niveaux national et infranational; b) renforcer les capacités de communication des réseaux de jeunes et des organisations de la société civile aux niveaux national et infranational, notamment en matière de droits de l'homme et de droits liés à la sexualité et à la procréation, afin de permettre une plus large participation à la concertation; et c) mener des actions de plaidoyer et d'assistance technique à partir de données factuelles pour la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes sur l'enseignement de compétences pratiques, l'éducation sexuelle complète, les grossesses chez les adolescentes, la violence sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH, ainsi que sur la prévention et le contrôle du racisme et d'autres formes de discrimination.

## **C. Produit 4 : Dynamique des populations**

16. Produit 1 : Renforcement des politiques et des programmes de développement socioéconomique et environnementaux en vue de l'intégration de l'analyse de la dynamique de la population fondée sur des données factuelles et de ses liens avec le

développement durable, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, le VIH et l'égalité entre les sexes. Cet objectif sera atteint par les moyens ci-après : a) renforcer les capacités institutionnelles afin de produire, d'analyser et de diffuser des données ventilées et des informations sur la population en vue de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de politiques, plans et programmes publics destinés à lutter contre des problèmes persistants ou nouveaux (en particulier le vieillissement de la population et les inégalités socioéconomiques), tirer parti des possibilités offertes, enfin évaluer et multiplier les interventions probantes en matière de développement durable; b) favoriser une meilleure compréhension des liens entre population et développement durable en utilisant le dividende démographique et celui de l'égalité des sexes comme des facteurs importants d'inclusion sociale pour tous et de développement durable équitable; c) diffuser des données afin de sensibiliser la société aux droits des adolescents, des jeunes, des femmes, des personnes d'ascendance africaine, des autochtones, des personnes âgées, des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, des personnes vivant avec le VIH/sida et des migrants; d) encourager le partage des connaissances, systématiser et diffuser les bonnes pratiques et intégrer les questions de population dans la mise en œuvre du programme national de développement durable par le biais d'initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération trilatérale; et e) renforcer les capacités des organisations de la société civile pour accéder aux actions de plaidoyer fondées sur des données factuelles et aux initiatives de concertation sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, la jeunesse et la violence sexiste et les utiliser.

17. Ce programme concentrera son appui sur le fonctionnement de la commission nationale de la population et du développement, en s'intéressant plus particulièrement aux efforts qu'elle a menés en faveur de la coordination intersectorielle, de l'inclusion des questions de population dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, et sur la participation du Brésil, au niveau international, à la définition des systèmes d'indicateurs nationaux et internationaux utilisés pour le suivi du Programme d'action de la CIPD et des objectifs de développement durable, dans le cadre du Consensus de Montevideo.

18. Produit 2 : Promotion du Programme d'action de la CIPD, et renforcement de ses liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, par le biais de la coopération Sud-Sud ou de la coopération trilatérale. Ce produit est un élément essentiel de la recherche de partenariats possibles dans un contexte de développement en évolution dans lequel le FNUAP facilitera les échanges de connaissances et permettra de combler les lacunes en faisant le lien entre l'offre et la demande de compétences, de données d'expérience et de technologies, conformément au plan-cadre contenant des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

19. Ce programme contribuera à la promotion des principes de solidarité et de coopération entre les nations et à la défense des droits de l'homme grâce à la systématisation, à la diffusion et à la mise en application des compétences et du savoir-faire du Brésil, en faisant ainsi de ce pays un centre d'excellence au service de la CIPD, mais aussi en matière de population et de développement durable.

20. Les initiatives Sud-Sud peuvent revêtir différentes modalités de mise en œuvre, notamment des modalités associant pays développés et pays en

développement, milieux universitaires, société civile et organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

21. Le Gouvernement brésilien, par le biais de l'Agence brésilienne de coopération et de la commission nationale de la population et du développement, assurera conjointement avec le FNUAP la gestion et le suivi du programme de pays conformément aux directives et aux procédures énoncées par le FNUAP en utilisant une approche de la gestion axée sur les résultats et les cadres de responsabilisation connexes. Le FNUAP choisira avec soin ses partenaires d'exécution en fonction de leur capacité à réaliser des programmes de haute qualité; il contrôlera de manière continue leur action et fera les ajustements nécessaires.

22. Une importance particulière sera accordée au renforcement de la coordination interinstitutions, au titre de laquelle le FNUAP s'est associé au Centre des services communs des Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité de l'exécution des programmes et d'accroître les capacités opérationnelles. Le FNUAP poursuivra sa participation active au groupe de travail interinstitutions sur l'égalité des sexes; la race et l'ethnicité et continuera à assumer la présidence du groupe consultatif sur la jeunesse. Dans la mesure du possible, il s'associera aux efforts de programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies.

23. Le FNUAP mettra au point une stratégie de mobilisation de ressources et un plan de partenariat pour inciter les institutions gouvernementales, le secteur privé, les milieux académiques et des donateurs à affecter et à attirer des ressources en vue d'atteindre les résultats recherchés. Cette stratégie prévoira plusieurs formes de contributions et de partenariats, et notamment des formules de cofinancement, dans le but de mobiliser 33 millions de dollars d'autres ressources pour la mise en œuvre du programme.

24. Le bureau de pays du FNUAP comprend des effectifs financés par le budget institutionnel et qui assument des fonctions de gestion et d'amélioration de l'efficacité. Dans le cadre de l'exécution du programme, le FNUAP allouera des ressources du programme pour financer les postes de fonctionnaires qui assureront l'assistance technique et l'appui au programme ainsi qu'un soutien administratif. Le bureau de pays sollicitera l'assistance technique du bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du siège du FNUAP. Selon les besoins, le programme fera appel à l'expertise nationale, régionale et internationale. En cas d'urgence, le FNUAP peut, en consultation avec le Gouvernement, reprogrammer des activités.

## CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES POUR LE BRÉSIL (2017-2021)

**Priorité nationale :** Accès universel à des services de santé de haute qualité, renforcement du système de santé unifié, la priorité étant donnée aux questions d'égalité entre les sexes, les ethnies et les races.

**Réalisation 1 du PNUAD :** Renforcement du développement social dans l'ensemble du pays, élimination de la pauvreté grâce à l'accès à des biens et des services publics de haute qualité, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de la salubrité des aliments et d'un travail décent, la priorité étant donnée aux questions d'égalité entre les sexes, les ethnies, les races et les générations.

**Indicateurs :** Taux de mortalité maternelle. *Niveau de référence (2011) : 64,8 % pour 100 000 naissances vivantes; niveau cible : à déterminer*

Demande non satisfaite en matière de planification familiale. *Niveau de référence (2006) 6 %; niveau cible : à déterminer*

Taux de fécondité chez les femmes âgées de 15 à 19 ans. *Niveau de référence : 3,3 pour 1 000 (10 -14 ans) (2013); 60,5 pour 1 000 (15 - 19 ans) (2014); niveau cible : à déterminer*

Réalisations du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme plan de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p><b>Réalisation 1 : Santé en matière de sexualité et de procréation</b></p> <p>Les services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation (planification familiale, santé maternelle et lutte contre le VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés</p> <p><u>Indicateur(s) :</u></p> <p>Taux d'utilisation de contraceptifs.  <i>Niveau de référence (2006) : 67,8 %; niveau cible : 80%</i></p>	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement des politiques et programmes en matière de sexualité et de procréation afin de fournir des services de haute qualité aux niveaux national et infranational, conformément à des démarches qui tiennent compte des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, de considérations liées à l'âge et des sensibilités culturelles, s'agissant tout particulièrement des groupes les plus vulnérables de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de politiques, plans et programmes en matière de sexualité et de procréation financés par le FNUAP qui comportent des démarches appropriées concernant les droits de l'homme, l'égalité des sexes, la race, l'âge et les cultures.  <i>Niveau de référence : 2; niveau cible : 10</i></li> <li>• Nombre de réseaux et d'organisations communautaires bénéficiant d'un soutien du FNUAP qui agissent en faveur de l'exercice des droits de l'homme, notamment ceux liés à la santé en matière de sexualité et de procréation  <i>Niveau de référence : 10; niveau cible : 22</i></li> </ul>	<p>Ministères de la santé, des femmes, de l'égalité raciale, de la jeunesse et des droits de l'homme, autorités municipales et régionales, organisations de la société civile, milieux universitaires, parlementaires, organismes des Nations Unies, organisations internationales, secteur privé</p>	<p>6,0 millions de dollars (1 million provenant des ressources ordinaires et 5 millions des autres ressources)</p>

**Priorité nationale :** Renforcement de la citoyenneté des jeunes, des droits de l'homme, de la participation à la société, de la culture de non-violence conformément à des principes d'égalité entre les sexes, les ethnies et les races.

**Réalisation 1 du PNUAD :** Renforcement du développement social dans l'ensemble du pays, élimination de la pauvreté grâce à l'accès à des biens et des services publics de haute qualité, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de la salubrité des aliments et d'un travail décent, la priorité étant donnée aux questions d'égalité entre les sexes, les ethnies, les races et les générations.

**Produit 6 du FNUAP :** Promotion d'une société pacifique, équitable et sans exclusive, de la participation à la vie sociale, de la transparence et des institutions démocratiques, dans le respect du caractère laïque de l'État et de la garantie des droits de l'homme pour tous.

**Indicateurs :** Proportion des jeunes qui ne travaillent pas et ne font pas d'études. *Niveau de référence (2014) : 20%; niveau cible : à déterminer*  
Taux d'homicide parmi les jeunes entre 15 et 29 ans. *Niveau de référence (2012) : 57,6 pour 100 000; niveau cible : à déterminer*

Réalisations au titre du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p><b>Réalisation 2 : les adolescents et les jeunes</b> Dans les politiques et les programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><u>Indicateur(s) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de femmes et d'hommes entre 15 et 24 ans qui identifient correctement les modes de prévention du VIH et rejettent les principaux préjugés <i>Niveau de référence : (2008) : 51,7 %; niveau cible : 65</i></li> </ul>	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement des politiques et programmes nationaux en vue d'y inclure les droits et les besoins des adolescents et des jeunes aux échelons national et infranational conformément à des démarches qui tiennent compte de l'égalité entre les sexes et des sensibilités culturelles, notamment concernant les filles, les personnes d'ascendance africaine et les jeunes en situation de vulnérabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réseaux de jeunes et d'organisations de la société civile bénéficiant d'un soutien du FNUAP qui encouragent des programmes participatifs permettant de recenser les politiques, plans et programmes axés sur les droits et les besoins des adolescents et des jeunes <i>Niveau de référence : 5; niveau cible : 15</i></li> <li>Nombre d'initiatives, plans et programme bénéficiant d'un soutien du FNUAP et mis en œuvre par des organisations gouvernementales et non gouvernementales qui fournissent une éducation sexuelle complète et une formation à la vie pratique conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 4; niveau cible : 15</i></li> </ul>	Ministères de la santé, des femmes, de l'égalité raciale, de la jeunesse et des droits de l'homme, de l'éducation, autorités municipales et régionales, organisations de la société civile, milieux universitaires, parlementaires, organismes des Nations Unies, organisations internationales, secteur privé	19,5 millions de dollars (1,5 millions provenant des ressources ordinaires et 18 millions des autres ressources)

**Priorités nationales :** Promotion d'un développement urbain intégré et durable, réduction des inégalités territoriales selon des critères identitaires et culturels, et promotion de la paix, des droits de l'homme et de la coopération entre les nations.

**Réalisation 5 du PNUAD :** Réduction des inégalité socioéconomiques et territoriales, promotion de l'emploi et d'un travail décent, garantie des droits sociaux et des droits du travail, de la formation, en privilégiant les femmes et les jeunes, les LGBTI, les personnes d'ascendance africaine et les groupes autochtones.

**Réalisation 7 du PNUAD :** Constitution de partenariats stratégiques en vue de renforcer et de promouvoir la coopération en contribuant à la réduction des inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays.

**Indicateur :** Montant de la coopération internationale technique et financière. *Niveau de référence (2015) : 92 639 599 dollars; niveau cible : à déterminer.*

<p><b>Réalisation 4 : Dynamique de la population</b></p> <p>Les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé en matière de sexualité et de procréation, les droits de la procréation, la lutte contre le VIH et l'égalité des sexes</p> <p><u>Indicateur(s) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux plans nationaux ou infranationaux de développement adaptés à la dynamique des populations et qui tiennent compte des tendances et des projections démographiques pour fixer les objectifs de développement.</li> </ul> <p><i>Niveau de référence (2016) : 1; niveau cible : 4</i></p> <p>Investissements du Gouvernement dans la coopération Sud-Sud en vue de promouvoir le Programme d'action de la CIPD et ses liens avec le Programme à l'horizon 2030</p> <p><i>Niveau de référence : 0,08; niveau cible : 3,0</i></p>	<p><u>Produit 1 :</u> Renforcement des politiques et programmes nationaux de développement socioéconomique et environnementaux en vue de l'intégration de l'analyse de la dynamique de la population fondée sur des données factuelles et de ses liens avec le développement durable, la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, le VIH et l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions gouvernementales nationales et infranationales bénéficiant d'un soutien du FNUAP dont les capacités ont été renforcées pour analyser, utiliser et diffuser des données ventilées dans le cadre du Programme à l'horizon 2030 <i>Niveau de référence : 0; niveau cible : 15</i></li> <li>Nombre de réseaux et d'organisations de la société civile bénéficiant d'un soutien du FNUAP qui utilisent une analyse factuelle et des données sur la dynamique des populations pour promouvoir des solutions fondées sur les droits de l'homme et des principes d'égalité raciale, générationnelle et entre les sexes dans le cadre du Programme à l'horizon 2030 <i>Niveau de référence : 0; niveau cible : 30</i></li> <li>Nombre de bonnes pratiques systématisées et diffusées par le biais de rencontres régionales et mondiales sur le Programme d'action de la CIPD et le Programme à l'horizon 2030 organisées avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence : 3; niveau cible : 8</i></li> <li>Nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud ou de coopération trilatérale mises au point, mises en œuvre, systématisées ou évaluées <i>Niveau de référence : 8; niveau cible : 17</i></li> </ul>	<p>Ministères du développement social, de la planification, du budget et de la gestion, de l'environnement, de la santé, des femmes, de l'égalité raciale, de la jeunesse et des droits de l'homme, Agence brésilienne de coopération, Institut de recherche économique appliquée, Institut de géographie et de statistique, autorités municipales et régionales, milieux universitaires, parlementaires, organismes des Nations Unies, organisations internationales, secteur privé</p>	<p>11 millions de dollars (1,5 million provenant des ressources ordinaires et 10 millions des autres ressources)</p> <hr/> <p>Total coordination du programme et assistance : 0,5 million de dollars provenant des ressources ordinaires</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------